

13
décembre
2004

Règlement d'utilisation d'Internet à la Bibliothèque des jeunes de La Chaux-de-Fonds

La Bibliothèque des Jeunes met à disposition, gratuitement, un accès à Internet.

Conditions d'accès

- Le service est réservé aux personnes inscrites à la Bibliothèque des Jeunes. Elles doivent s'annoncer auprès des bibliothécaires et déposer leur carte de lecteur ou lectrice.
- La personne doit avoir signé et fait signer par son représentant légal la charte fixant les conditions d'utilisation du réseau Internet à la Bibliothèque des Jeunes.
- La consultation est limitée à 30 minutes.
- L'impression coûte Fr. 0,20 la page.
- La personne est invitée à s'inscrire à l'avance en réservant une tranche horaire.

Règles d'utilisation

1. L'utilisation d'Internet est destinée à la recherche documentaire.
2. La consultation est individuelle. Un groupe peut être admis en cas de travaux de recherche communs.
3. L'accès aux sites érotiques, diffamatoires ou tombant sous le coup de la législation en vigueur est formellement interdit.
4. L'accès à la messagerie électronique est autorisé.
5. L'accès aux forums ou aux groupes de discussion n'est pas autorisé.
6. Aucun téléchargement n'est possible.
7. La personne s'engage à respecter les règlements d'utilisation des Bibliothèques de la Ville.
8. La Bibliothèque des Jeunes se réserve un droit de regard sur l'activité des personnes.
9. Le non-respect des présentes règles peut entraîner une suppression temporaire, voire définitive du droit d'accès à Internet, ainsi qu'aux services publics des Bibliothèques de la Ville, si nécessaire.

La Chaux-de-Fonds, le 13 décembre 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente: Le Chancelier:

Claudine Stähli-Wolf Sylvain Jaquenoud